

3. EXIGENCES, CRITÈRES ET GRILLE D'ÉVALUATION
NB : Le prestataire de services peut se préqualifier sur une ou sur les deux suites de progiciels de gestion intégrés identifiées à la section 2.1.1. Si le prestataire de services souhaite se préqualifier sur plus d'une suite de progiciels de gestion intégrés, il doit inclure dans sa soumission les réponses à toutes les exigences et à tous les critères de la présente section (section 3), et ce, pour chacune des suites sur lesquelles il veut se préqualifier.
A. Exigences Cette sous-section présente les exigences qui se doivent d'être toutes rencontrées par le prestataire de services. Pour chacune des exigences, le prestataire de services doit indiquer si l'exigence est satisfaite ou non et il doit également fournir l'information demandée à l'exigence. Le prestataire de services qui présente une soumission qui ne rencontre pas toutes les exigences verra celle-ci être déclarée non acceptable et sa soumission sera automatiquement rejetée. Le prestataire de services doit : 1. Disposer d'au moins 2 000 conseillers¹ liés à la présence d'une pratique spécifique à l'éditeur de la suite sur laquelle il veut se préqualifier. Le prestataire de services dispose d'un maximum d'une page pour répondre à cette exigence,; 2. Avoir des revenus générés par cette pratique qui sont supérieurs à 250 millions de dollars canadiens annuellement, et ce, au cours des trois (3) exercices financiers précédant la date de publication du présent appel d'offres; pour ce faire, le prestataire de service doit fournir toute documentation pertinente comme des extraits de rapports annuels, des articles de firmes de prospective comme Gartner ou Forrester ou tout autre document jugé à propos. Le prestataire de services, pour répondre à cette exigence, dispose d'un maximum d'une page excluant la documentation.

3. EXIGENCES, CRITÈRES ET GRILLE D'ÉVALUATION (suite)

B. Critères

Cette sous-section présente les critères qui seront utilisés par le comité de sélection pour apprécier la qualité des soumissions des prestataires de services.

Le comité de sélection évaluera la qualité des soumissions à partir des critères suivants :

1. L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés;
2. La nature des services professionnels offerts par le prestataire de services au regard de ceux requis par la Société pour la suite de progiciels de gestion intégrés et le nombre de conseillers capables d'offrir ces services, incluant des services en français à Québec;
3. L'existence d'un coffre à outils assurant une grande performance dans la mise en œuvre du programme (planification, conception, réalisation, implantation et soutien postimplantation);
4. Le niveau et la nature du partenariat du prestataire de services avec l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés.

Le prestataire de services doit s'assurer de bien comprendre les attentes significées et répondre à chacune d'elles en respectant les directives émises au niveau du nombre de pages maximum (en utilisant la police time new roman 12). Le format prescrit des pages est le format lettre standard (8 po ½ par 11 po).

Le prestataire de services doit répondre à toutes les attentes définies aux différents critères qui suivent, à moins d'indication contraire, afin que sa soumission rencontre le niveau de performance acceptable, lequel correspond aux attentes minimales à l'égard de la qualité.

Le prestataire de services qui présente une soumission qui ne rencontre pas toutes les attentes définies aux différents critères verra celle-ci être déclarée non acceptable et sa soumission sera automatiquement rejetée.

CRITÈRE		Éliminatoire
3.1 Critère 1 : L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés		
Attentes		
Le prestataire de services doit démontrer :		
1. Qu'il a réalisé des projets de mise en œuvre de la suite sur laquelle il veut se préqualifier, dont des projets dans les industries des services publics et de l'assurance, au cours des cinq (5) dernières années; pour ce faire, le prestataire de services doit compléter la grille « Domaine d'industrie v/s nombre de projets », incluse sous forme de bordereau numérique au SEAO; 2. Qu'il a réalisé, parmi les projets dénombrés à l'attente précédente, cinq (5) projets de mise en œuvre de la suite sur laquelle il veut se préqualifier, et ce, en utilisant pour chaque projet, la grille «Référence de projets», incluse sous forme de bordereau numérique au SEAO; un des projets présentés doit être dans l'industrie des services publics, un autre de ces projets doit être dans l'industrie de l'assurance ² et au moins un (1) de ces cinq (5) projets doit avoir une valeur des travaux réalisés d'une envergure de plus de \$ 50 millions; a. À titre d'information seulement, en plus des cinq (5) projets, si le prestataire de services a déjà réalisé des projets de mise en œuvre de cette suite de progiciels de gestion intégrés dans des organismes de gestion de l'immatriculation des véhicules et de gestion de permis de conduire, préciser les organismes concernés et les projets réalisés en utilisant une ou plusieurs copies additionnelles de la grille «Référence de projets», incluse sous forme de bordereau numérique au SEAO. 3. Qu'il a réalisé, avec certaines des composantes de cette suite, des projets de solutions de mobilité;		
Pour faire cette démonstration, le prestataire de services doit présenter au moins un (1) projet de solution de mobilité qu'il a réalisé en utilisant la grille «Référence de projets de solutions de mobilité», incluse sous forme de bordereau numérique au SEAO; le prestataire de service peut présenter, s'il le désire, jusqu'à deux(2) projets additionnels pour démontrer son niveau d'expertise en solutions de mobilité. Le prestataire doit par contre noter que le premier projet présenté sera celui évalué à l'égard de cette attente.		

² Notez que le projet demandé doit être pour un organisme œuvrant dans le domaine de l'assurance mais le projet comme tel n'a pas à être une implantation d'un « vertical » d'assurance.

Prestataire de services : CGI (SAP)

CRITÈRE	3.1 Critère 1 : L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés (suite)	Éliminatoire
---------	---	--------------

4. Qu'il a de l'expérience et de l'expertise avec les composantes principales de la suite de progiciels de gestion intégrés pour laquelle il veut se préqualifier parmi les composantes suivantes :

Solution SAP	Solution Oracle
Composantes principales	Composantes principales
SAP CRM 150	Oracle Siebel 150
SAP ERP 250	Oracle E-Business Suite 250
SAP BI (BusinessObjects) 25	Oracle Business Intelligence Suite 25

- a. Pour chacune de ces composantes, il doit indiquer le nombre de conseillers qui ont utilisé ces composantes en utilisant la grille «Expériences et expertises sur les composantes proposées par l'éditeur», incluse sous forme de bordereau numérique au SEO.
- b. La SAAQ désire aussi connaître, à titre d'information, le nombre de conseillers qui sont formés sur ces composantes ainsi que la version sur laquelle la majorité des conseillers est formée en utilisant les colonnes prévues à cet effet dans la grille «Expériences et expertises sur les composantes proposées par l'éditeur».
- c. Également, le prestataire de services doit démontrer dans un maximum de trois (3) pages, à l'égard des composantes de la plateforme technologique et des autres composantes proposées par l'éditeur, qu'il dispose de l'expertise requises dans son bassin de conseillers pour mener à bien le programme de transformation de la Société. Les composantes pour lesquelles il doit faire cette démonstration sont définies dans le tableau suivant :

Critère	3.1 Critère 1 : L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés (suite)	Éliminatoire
Solution SAP		
Composantes de la plateforme technologique et autres composantes		
SAP [REDACTED], SAP [REDACTED] (SAP [REDACTED], SAP GRC, Workbench SAP, Business Rules Framework (BRF+), ES-SOA, SAP [REDACTED] Process Orchestration, SAP [REDACTED] SAP [REDACTED] SAP mobilité, SAP WPB, SAP [REDACTED]		JDeveloper, BI Publisher, Internet Developer Suite, WebCenter Suite, Oracle Policy Automation, Oracle SOA Suite, Oracle BPM Suite, Audit Vault, Database Vault, Oracle Identity Management, Oracle Acces Manager

Pour obtenir le niveau de performance acceptable, lequel correspond aux attentes minimales à l'égard de la qualité pour ce critère, le prestataire de services doit rencontrer les attentes 1 à 4 inclusivement et fournir les informations qui permettent de soutenir et démontrer ses réponses.

Quant à la demande #a indiquée à l'attente 2 de ce critère, cette demande étant à titre d'information, le prestataire de services peut choisir de ne pas fournir de réponse à cette demande sans que sa soumission ne soit rejetée.

De même, relativement à la demande #b de l'attente 4 de ce critère, cette demande étant aussi à titre d'information, quelle que soit la réponse fournie, le prestataire de service ne verra pas sa demande de soumission rejetée.

Prestataire de services : CGI (SAP)

Critère :		3.1 Critère 1 : L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés	Éliminatoire
MEMBRE		POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
Alain Colletterie		① de 29 projets ② aucun projet terminé 1- fin à 2026 (projet #5) aucun fini coordination avec... Driver pour l'aspect... quel est leur aspect de... p. 4.7 inq pas capable de... assurances... fini... ③ ok, such kesse ④ pas bloqué difficile à valider SaaS posée de façon implicite de demander que tout est couvert	
Alain Dubé		① c'est bon ② contrat fin au 2026 = implication bep de projet mais pas de mise en œuvre comme demandé... ③ ok microsoft seul projet à envisager mais coût... pas fort ④ CRM = mondial (166 seulement) demande ISO jamais implémenté SAP HANA, sauf fini... laboratoire	

CRITÈRE	3.1 Critère 1 : L'existence, au sein du prestataire de services, de l'expérience spécifique à l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés	Éliminatoire
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
France Paré	① public 7 assurance 1 ② public + que ① assurance de 50 M\$ OK ③ non rien ④ 1 projet pro-pai	① tableau 4-16 a=ok b=ok c: pas tous convert? Sap fiori seulement preuve concept Exp-Scarsis: bup impl: cite
CONCENSUS	Att 10/11/12 ① = oui - public - ② = non - mise en oeuvre - L'avis - assurance - ③ = oui, mais assurance mise en oeuvre sont ④ = inspection (mise à niveau) & décrit non en 2016 ⑤ = inspection en 2020	

CRITÈRE	3.2 Critère 2 : La nature des services professionnels offerts par le prestataire de services au regard de ceux requis par la Société pour la suite de progiciels de gestion intégrés et le nombre de conseillers capables d'offrir ces services, incluant des services en français à Québec	Éliminatoire
Attentes.: 1. Le prestataire de services doit démontrer : a. Qu'il dispose d'un bassin adéquat de conseillers formés et expérimentés sur la suite de progiciels de gestion intégrés (senior, intermédiaire, et junior définissent à la grille « Expérience du bassin de conseillers professionnels – suite de progiciels de gestion intégrés ») et que leurs expériences de travail couvrent tous les types de services professionnels suivants : i. Intégration fonctionnelle; ii. Intégration technologique; iii. Formation; iv. Gestion du changement; v. Communication; vi. Assistance à la gestion (gestion de projet, gestion d'équipe); b. Qu'il possède un bassin de conseillers qui sont des experts des industries des services publics et de l'assurance; c. Qu'il possède également un bassin de conseillers expérimentés dans chacun des types de services professionnels qui sont capables de venir travailler à Québec en français. Pour faire cette démonstration, il doit compléter la grille « <i>Expérience du bassin de conseillers professionnels- suite de progiciels de gestion intégrés</i> », incluse sous forme de bordereau numérique au SEO, respecter les minimums indiqués dans la grille pour le total des conseillers et, pour corroborer sa démonstration, fournir au moins un curriculum vitae (CV) d'un conseiller senior apte à travailler en français à Québec pour chacun des types de services professionnels ainsi que le CV d'un conseiller senior, spécialiste dans l'industrie des services publics et dans l'industrie de l'assurance, également apte à venir travailler en français à Québec;		

Critère :	3.2 Critère 2 : La nature des services professionnels offerts par le prestataire de services au regard de ceux requis par la Société pour la suite de progiciels de gestion intégrés et le nombre de conseillers capables d'offrir ces services, incluant des services en français à Québec (suite)	Éliminatoire
2.	Le prestataire de services doit également démontrer, dans la mise en œuvre de la suite de progiciels de gestion intégrés, comment les types de services identifiés à l'attente #1.a interagissent entre eux et permettent une mise en œuvre qui couvre toutes les activités du cycle de mise en œuvre d'une solution d'affaires. Le prestataire de services doit démontrer qu'il rencontre l'attente #2 en un maximum de cinq (5) pages.	

À titre d'information seulement, la Société aimerait savoir le nombre de conseillers ayant de l'expérience dans l'industrie de la gestion de l'immatriculation des véhicules et/ou de la gestion des permis de conduire si le prestataire de services a indiqué avoir fait des projets de ce type dans sa réponse au critère 3.1.

- Note 1 : Les conseillers considérés (à l'exception du bassin de pigistes) sont des employés du prestataire de services.
- Note 2 : Un conseiller n'est associé qu'à un type de services professionnels.
- Note 3 : L'expérience de travail doit être relative à la suite de progiciels de gestion intégrés pour laquelle le prestataire de services veut se préqualifier.
- Note 4 : Le total minimum doit être respecté pour chaque type de services professionnels
- Note 5 : Le nombre de conseillers au Québec est à titre d'information seulement

Pour obtenir le niveau de performance acceptable, lequel correspond aux attentes minimales à l'égard de la qualité pour ce critère, le prestataire de services doit rencontrer l'ensemble des attentes énoncées à l'exception de la demande à l'égard du nombre d'experts dans l'industrie de la gestion de l'immatriculation des véhicules et de la gestion du permis de conduire qui est une demande optionnelle. Cette demande étant à titre d'information, le prestataire de services peut choisir de ne pas fournir de réponse sans que sa soumission ne soit rejetée.

Prestataire de services : CGI (SAP)

CRITÈRE	3.2 Critère 2 : La nature des services professionnels offerts par le prestataire de services au regard de ceux requis par la Société pour la suite de progiciels de gestion intégrés et le nombre de conseillers capables d'offrir ces services, incluant des services en français à Québec		Éliminatoire
	MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
Alain Colletette		selon les critères que l'on s'est données "ok"	
	Alain Dubé	1er 100 suff. 80 réponses à Qc, ok ② À l'opale et SAP CV enrichie	

Prestataire de services : CGI (SAP)

CRITÈRE	3.2 Critère 2 : La nature des services professionnels offerts par le prestataire de services au regard de ceux requis par la Société pour la suite de progiciels de gestion intégrés et le nombre de conseillers capables d'offrir ces services, incluant des services en français à Québec		Éliminatoire
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	
France Paré	①a Nim. respectée.		
CONCENSUS	Oui		

CRITÈRE	3.3 Critère 3: L'existence d'un coffre à outils assurant une grande performance dans la mise en œuvre du programme (planification, conception, réalisation, implantation et soutien postimplantation)	Éliminatoire
---------	---	--------------

Attentes du coffre à outils:

1. Le prestataire de services doit démontrer qu'il dispose d'une méthodologie de mise en œuvre de la suite de progiciels de gestion intégrés qui prend assise sur celle de l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés pour laquelle il désire se préqualifier (section 2.1.1).
2. Cette méthodologie :
 - a. Dois avoir été utilisée dans de grands projets (+50 000 j-p)
Pour ce faire, le prestataire de services doit démontrer qu'il a réalisé trois (3) projets de plus de 50 000 j-p, et ce, en complétant la grille « Méthodologie éprouvée », incluse sous forme de bordereau numérique au SEAO;
 - b. Dois supporter le cycle complet de la mise en œuvre du progiciel : planification, conception, réalisation, implantation et soutien postimplantation;
 - c. Dois couvrir l'ensemble des services professionnels comme l'intégration fonctionnelle, l'intégration technologique, la formation, la communication, la gestion du changement et la gestion de projet;
 - d. A des biens livrables définis.

3. Le prestataire de services doit démontrer qu'il possède des accélérateurs comme des gabarits, des exemples, des transactions préconfigurées, des plans initiaux, des outils.

Le prestataire de services doit démontrer que son « coffre à outils » rencontre les attentes significées ci-dessus, et ce, en un maximum de dix (10) pages excluant les grilles de référence.

Prestataire de services : CGI (SAP)

CRITÈRE	3.3 Critère 3: L'existence d'un coffre à outils assurant une grande performance dans la mise en œuvre du programme (planification, conception, réalisation, implantation et soutien postimplantation)	Éliminatoire
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
Alain Colletterie	③ Accélérateur ② projets de ^{jeu} en 2016) non à 24 et 3.1 implantation = non que niveau = 2010	
Alain Dubé	② Pas de métho propre à CGI pour SAP ASAP provient de SAP ③ donc moins d'accélérateur / Pas d'accélérateur qu'ils ont développé de LMT + planification ② ne me la démontre pas pourtant	

CRITÈRE	3.3 Critère 3: L'existence d'un coffre à outils assurant une grande performance dans la mise en œuvre du programme (planification, conception, réalisation, implantation et soutien postimplantation)	Éliminatoire
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
France Paré :	① AAPP de SAP harmonie ③ ils ont des accélérateurs	
CONCENSUS	projet en cours livré et non Non	

Prestataire de services : CGI (SAP)

CRITÈRE	3.4 Critère 4 : Le niveau et la nature du partenariat du prestataire de services avec l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés	Éliminatoire
<u>Attentes :</u> Le prestataire de services doit démontrer qu'il est un partenaire de choix de l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés pour laquelle il veut se préqualifier en indiquant le niveau de partenariat qu'il a atteint avec celui-ci. Le prestataire de services doit démontrer et expliquer en quoi son niveau de partenariat est pertinent pour la Société et apporte à celle-ci de la « valeur ajoutée » en rapport avec la solution d'affaires cibles de la Société et ce, en trois (3) pages maximum. L'obtention par le passé d'un prix ou d'une reconnaissance de la part de l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés pour laquelle il veut se préqualifier peut contribuer à cette démonstration de valeur ajoutée. Le fournisseur doit également compléter le tableau ci-dessous, inclus sous forme de bordereau numérique au SEAO.		

Pour obtenir le niveau de performance acceptable, lequel correspond aux attentes minimales à l'égard de la qualité pour ce critère, le prestataire de services doit rencontrer l'attente énoncée.

Prestataire de services : CGI (SAP)

3.4 Critère 4 : Le niveau et la nature du partenariat du prestataire de services avec l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés		Éliminatoire
CRITÈRE		
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
Alain Colletterie	Non mondial hébergement ? par rapport avec nos besoins par SAP microsoft on rencontre une certaine activation	
Alain Dubé	partenaire de service spécifique SAP, est-ce avec bon?	J-François : capable de vendre le services pro de SAP

3.4 Critère 4 : Le niveau et la nature du partenariat du prestataire de services avec l'éditeur de la suite de progiciels de gestion intégrés		Éliminatoire
CRITÈRE		
MEMBRE	POINTS FORTS + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)	POINTS FAIBLES + (RÉF. SOUMISSION ET DOC. A/O)
France Paré		
CONCENSUS	pm	